



**DELIBERATION N° 22/085 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE
APPROUVANT LE PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU 29 JUIN 2022**

**CHÌ APPROVA U PRUCESU VERBALE DI A CUMMISSIONE PERMANENTE
DI U 29 DI GHJUNGHJU DI U 2022**

REUNION DU 27 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt sept juillet, la Commission Permanente, convoquée le 19 juillet 2022, s'est réunie sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Valérie BOZZI à M. Jean-Martin MONDOLONI
M. Xavier LACOMBE à M. Jean-Martin MONDOLONI
M. Saveriu LUCIANI à Mme Julia TIBERI

ETAIT ABSENTE : Mme

Christelle COMBETTE

LA COMMISSION PERMANENTE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 et notamment son titre II,
- VU** la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,
- VU** la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,
- VU** la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire,
- VU** la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de

- vigilance sanitaire,
- VU** l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,
- VU** le décret n° 2021-699 du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, modifié,
- VU** la délibération n° 21/124 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le renouvellement de la délégation de l'Assemblée de Corse à sa Commission Permanente,
- VU** la délibération n° 22/001 CP de la Commission Permanente du 26 janvier 2022 portant adoption du cadre général d'organisation et de déroulement des réunions de la Commission Permanente,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse,
- SUR** rapport de la Présidente de l'Assemblée de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

Ont voté POUR (14) : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le procès-verbal de la réunion de la Commission Permanente du 29 juin 2022, tel qu'annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 27 juillet 2022

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS

COMMISSION PERMANENTE DELIBERANTE**REUNION DU MERCREDI 29 JUIN 2022**

Le 29 juin 2022, à 15 heures 05, les membres de **la Commission Permanente**, convoqués par **Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse**, se sont réunis dans l'hémicycle Jean-Paul de ROCCA SERRA.

La présente réunion se tient sous son format délibérant et elle est présidée par **M. VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse**.

Sont présents :

M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse,

Mmes et MM. Danielle ANTONINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS et Jean-Martin MONDOLONI.

Sont présents en mode Teams :

Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-présidente de l'Assemblée de Corse,

Mmes et M. Véronique ARRIGHI, Romain COLONNA et Julia TIBERI.

Sont absents et représentés :

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse, par M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse,

Mme Valérie BOZZI par M. Jean-Martin MONDOLONI, M. Laurent MARCANGELI par M. Jean-Martin MONDOLONI.

Est absente :

Mme Christelle COMBETTE.

Assistent également à la réunion :

M. Gilles GIOVANNANGELI, Conseiller exécutif, Président de l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse (Teams),

Mme Lauda GUIDICELLI SBRAGGIA, Conseillère exécutive, en charge de la jeunesse, des sports, de l'égalité femmes-hommes, de la vie associative et de l'innovation sociale (Teams),

M. Dominique LIVRELLI, Conseiller exécutif, Président de l'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse (Teams),

Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive, en charge de la culture, du patrimoine, de l'éducation et de la formation (Teams),

M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif, Président de l'Agence d'Aménagement Durable, d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse,

M. Alex VINCIGUERRA, Conseiller exécutif, Président de l'Agence de Développement Économique de la Corse (Teams).

Il est procédé à l'appel nominal et **le Vice-président de l'Assemblée de Corse** constate que le quorum est atteint. Il ouvre la séance.

RISORSE UMANE - RESSOURCES HUMAINES

RAPPORT 155

Rapport n° 155 : Cunvinzioni di mezi 2022 cun l'Associu di Prvidenza di l'anziani cunsiglieri ginirali di Pumonti.

Rapport n° 155 : Convention de moyens 2022 avec l'Association « Prévoyance des anciens conseillers généraux de Corse-du- Sud ».

M. PAOLINI présente le rapport.

Il est indiqué que **la commission des finances et de la fiscalité** a émis un avis favorable.

M. BENEDETTI évoque la notion de niche fiscale s'agissant de cette affaire.

M. BIANCUCCI précise que ce dossier est récurrent et qu'il donne lieu chaque année à l'établissement d'un rapport sur lequel il convient de délibérer.

Le Vice-président de l'Assemblée de Corse met le rapport aux voix.

Est absente : Mme Christelle COMBETTE.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Laurent MARCANGELI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 14
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

RAPPORT 162

Rapportu nu 162 : Prulungazione di a messa à dispusizione senza rimpattu di persunali di a Cullettività di Corsica pressu à u Cunsigliu dipartimentale d'accessu à u dirittu di u Cismonte

Report n° 162 : Renouvellement de la mise à disposition à titre gracieux de personnel de la Collectivité de Corse auprès du Conseil départemental d'accès au droit de la Haute-Corse.

Mmes Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS et Julia TIBERI ne participent ni au débat ni au vote.

Le rapport est présenté par **M. PAOLINI**.

La commission des finances et de la fiscalité a délivré un avis favorable.

Le rapport est mis aux voix.

Sont absentes : Mmes Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Christelle COMBETTE et Julia TIBERI.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Romain COLONNA, Laurent MARCANGELI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 12
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

RAPPORT 164

Rapportu n° 164 : Messa à dispusizione contru à rimpattu di un funziunariu di a Cullettività di Corsica pressu à l'Agenza di sviluppu economicu di a Corsica

Rapport n° 164 : Mise à disposition contre remboursement d'un fonctionnaire de la Collectivité de Corse auprès de l'Agence de développement économique de la Corse

M. VINCIGUERRA est confronté à des difficultés de connexion. **M. PAOLINI** procède en ses lieu place à la présentation du rapport.

Le rapport considéré a bénéficié d'un avis favorable de **la commission des finances et de la fiscalité.**

M. BENEDETTI constate que **la Collectivité de Corse** possède des effectifs de qualité en surnombre au sein du **service des finances**. Par ailleurs et s'agissant d'un transfert, il considère qu'une délibération aurait été nécessaire.

M. MONDOLONI salue le travail accompli par **le Conseil exécutif de Corse** pour conférer une plus grande visibilité de la composition des effectifs de l'administration aux élus. Celui-ci mérite d'être poursuivi à l'échelle des organismes satellites.

M. VINCIGUERRA confirme qu'il s'agit d'un transfert de gestion

opérationnel au profit de **l'Agence de Développement Economique de la Corse**. Ce mouvement est inscrit dans une délibération adoptée au mois de novembre dernier. Il admet cependant que cet acte n'était pas suffisamment explicite.

M. PAOLINI partage les propos de **M. MONDOLONI**. Des dispositions ont été prises pour donner une meilleure lisibilité sur les créations et les suppressions de postes ainsi que sur le tableau des effectifs de **la Collectivité de Corse**. Elles portent sur quatre mille trois cent agents. Cela représente une avancée considérable.

Le Vice-président de l'Assemblée de Corse met le rapport aux voix.

Est absente : Mme Christelle COMBETTE.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Laurent MARCANGELI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 14
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

SVILUPPU ECUNOMICU - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

RAPPORT 156

Raportu nu 156 : Regiunalizazione di i poli di cumpetitività : signatura di a cunvenzione di furmalizazione di u trasferimentu à a Cullettività di Corsica di i crediti di Statu à u polu Capenergies par l'annu 2022.

Rapport n° 156 : Régionalisation des pôles de compétitivité : signature de la convention actant le transfert à la Collectivité de Corse des crédits de l'Etat au pôle Capenergies pour l'année 2022.

Le rapport est présenté par **M. VINCIGUERRA**.

La commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement et la commission des finances et de la fiscalité ont émis, chacune en ce qui la concerne, un avis favorable.

M. BENEDETTI s'étonne de ce que **l'Agence de Développement Economique de la Corse** soit chargée du dossier Capenergies. Celui-ci relève, de son point de vue, de **l'Agence d'Aménagement Durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse.**

M. VINCIGUERRA fait observer que l'activité de Capenergies consiste à soutenir les entreprises techniquement et financièrement. La question demeure cependant ouverte. Nonobstant, il convient que les entreprises soient en mesure d'identifier un seul et même interlocuteur.

M. VANNI soumet le rapport aux suffrages **des commissaires.**

Est absente : Mme Christelle COMBETTE.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Laurent MARCANGELI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 14
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

RAPPORT 157

Rapportu nu 157 : Permessu datu da u Presidente di u Cunsigliu esecutivu di firma a convenzione di mediazione trà a Cullettività di Corsica, l'ADEC è a Sucetà Corsetyrene per a risuluzione d'una lita.

Rapport n° 157 : Autorisation du Président du Conseil exécutif de Corse à signer la convention de médiation entre la Collectivité de Corse, l'ADEC et la Société CORSTYRENE pour la résolution d'un litige.

M. VINCIGUERRA procède à la présentation du rapport.

La commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement et la commission des finances et de la fiscalité ont émis, chacune en ce qui la concerne, un avis favorable.

M. BENEDETTI qualifie d'absurde la décision consistant à abandonner ce dispositif. Le contrat aurait dû être mené à son terme.

M. VINCIGUERRA rappelle que la décision considérée a été prise en 2017 eu égard au risque de nature juridique qui pesait sur le régime d'aides mis en place à l'époque.

Un échange se tient ensuite entre les intéressés portant sur la règle de minimis.

Le rapport est mis aux voix.

Est absente : Mme Christelle COMBETTE.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Laurent MARCANGELI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 14
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

Mme Nadine NIVAGGIONI est tenue de s'absenter lors de l'examen du rapport suivant. Elle donne pouvoir à titre provisoire à **M. Romain COLONNA**.

SUCIALE È SALUTE / SOCIAL ET SANTE

RAPPORT 160

Raportu n^u 160 : Cunvenzione di messa in opera di l'intervenzione di l'Associu Sustegnu è Accumpagnamentu famigliale di Pumonti (ASAF 2A) à titulu di u serviziu d'aiutu è d'accumpagnamentu à dumaticiliu (SAAD).

Rapport n° 160 : Convention de mise en œuvre de l'intervention de l'Association Soutien et Accompagnement Familial de la Corse-du-Sud (ASAF 2A) au titre du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD).

Mme GUIDICELLI SBRAGGIA apporte les excuses de **Mme FAZI** aux **commissaires** et procède à la présentation du rapport en ses lieu et place.

Mme ANTONINI donne lecture du rapport de **la commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux**. Celle-ci a émis un avis favorable à l'unanimité.

La commission des finances et de la fiscalité a donné un avis favorable.

M. VANNI demande aux commissaires de se prononcer sur le présent rapport.

Est absente : Mme Christelle COMBETTE.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Laurent MARCANGELI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 14
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

RAPPORT 185

Raportu n° 185 : Cunvenzione di partinariatu in quantu à u finanziamentu è à u ricrutamentu di un intervenente suciale à u cummissariatu di Bastia è à u gruppamentu di gendarmeria di u Cismonte è accordu di principiu nantu à u Pumonti

Rapport n° 185 : Convention de partenariat relative au financement et au recrutement d'un intervenant social au commissariat de Bastia et au groupement de gendarmerie du Cismonte et accord de principe sur le Pumonti.

Le rapport est présenté par **Mme GUIDICELLI SBRAGGIA**.

Le rapport de **la commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux** est lu par **Mme ANTONINI**. Celle-ci a délivré un avis favorable à l'unanimité.

La commission des finances et de la fiscalité a émis un avis favorable.

M. BENEDETTI émet des réserves sur le dispositif retenu qu'il juge trop proche de ceux mis en place dans les banlieues des grandes villes et qui ne correspondent pas à la réalité insulaire. Il rappelle que **la Collectivité de Corse** dispose de la compétence sociale. Par ailleurs, il doute que la police humanise.

M. MONDOLONI estime que le montage ne contrevient pas à l'action des services sociaux de la collectivité. Il craint néanmoins un désengagement de l'Etat au terme du conventionnement.

Mme GUIDICELLI SBRAGGIA rappelle que les assistantes sociales, eu égard à leur charge de travail, ne sont pas en mesure d'assurer ces missions. S'agissant du partenariat avec l'Etat, elle nourrit les mêmes craintes que **M. MONDOLONI**. Elle envisage néanmoins de renégocier à l'issue des trois ans une nouvelle convention.

1- Vote sur l'urgence

M. VANNI invite **les commissaires** à se prononcer sur l'urgence.

Est absente : Mme Christelle COMBETTE.

L'urgence est retenue à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Laurent MARCANGELI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 14
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

2- Vote sur le rapport

M. VANNI met le rapport aux voix.

Est absente : Mme Christelle COMBETTE.

Il est adopté à la majorité absolue.

Ont voté pour : Mmes et MM. Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Laurent MARCANGELI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

A voté contre : M. Paul-Félix BENEDETTI.

**POUR : 13
CONTRE : 1
ABS. : 0
NP : 0**

INFRASTRUTTURE È TRASPORTI - INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS

RAPPORT 161

Raportu n° 161 : Convenzione di delegazione di i servizii non urbani di trasportu regolare è nantu à dumanda cù a Cumunità

d'Agglomerazione di Bastia.

Rapport n° 161 : Convention de délégation des services de transport régulier non urbains à la demande avec la Communauté d'Agglomération de Bastia.

M. PAOLINI présente le rapport.

La commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a émis un avis favorable.

Mme TIBERI marque de l'intérêt pour le contenu de ce rapport. Elle suggère de conduire une réflexion sur une mutualisation des moyens avec les différentes intercommunalités limitrophes pour élargir l'offre de service auprès des usagers. Elle s'interroge sur l'extension de ce dispositif à la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien.

M. BENEDETTI préconise un conventionnement renouvelable qui serait plus efficace et éviterait aux élus de délibérer à nouveau en 2023.

M. PAOLINI indique que **la Collectivité de Corse** est à la disposition de toutes les institutions qui souhaitent mettre en place des mesures analogues. En ce qui concerne la remarque de **M. BENEDETTI**, il précise que la collectivité est contrainte de s'aligner sur le mode d'organisation de la Communauté d'Agglomération de Bastia.

Le rapport est mis aux voix par **M. VANNI**.

Est absente : Mme Christelle COMBETTE.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Laurent MARCANGELI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

EUROPA È INTERNAZIONALE - EUROPE ET INTERNATIONAL

RAPPORT 159

Raportu n° 159 : Ripartizioni di l'inviloppu supplimentari di crediti FEADER attribuiti à i Gruppi d'azzioni lucali (LEADER) par via di a missa in opara di un tempu di transizioni da a Cummissioni aurupea.

Report n° 159 : Répartition de l'enveloppe supplémentaire de crédits FEADER affectés aux Groupes d'action locale (LEADER) suite à la mise en œuvre d'une période de transition par la Commission européenne.

Le rapport est présenté par **M. LIVRELLI**.

M. CAITUCOLI lit le rapport de la **commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement**. Cette dernière a émis un avis favorable. Le groupe **Un Soffiu Novu** n'a pas participé au vote et le groupe **Core In Fronte** était absent.

La commission des Affaires Européennes a délivré un avis favorable.

M. BENEDETTI constate que la collectivité est confrontée à un millefeuille administratif dont les GAL font partie. De surcroit, les fonds sont attribués à des opérateurs sans compensation. Il y a lieu d'établir des bilans étapes concernant leur utilisation.

M. MONDOLONI partage les propos de **M. BENEDETTI** et demande à ce qu'une réponse soit apportée sur la répartition des subventions allouées aux intercommunalités au nom de la transparence.

M. CAITUCOLI regrette que le GAL des Deux Massifs ainsi que celui du Capi Corsu n'aient pas été retenus dans la nouvelle programmation à cause de leur format associatif. Il apporte des précisions et éclaircissements sur les GAL en général.

M. LIVRELLI s'engage à ce que la prochaine programmation soit définie dans le cadre d'une réunion.

M. VANNI met aux voix le rapport.

Est absente : Mme Christelle COMBETTE.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Laurent MARCANGELI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 14
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

ACQUA È RISANAMENTU - EAU ET ASSAINISSEMENT

RAPPORT 163

Raportu n° 163 : Mudalità di cuntinuazione di a prucedura d'elaborazione di u Schema d'accunciamentu è di gestione di l'acqua (SAGE) Gravona, Prunelli, golfi d'Aiacciu è di Lava.

Rapport n° 163 : Modalités de poursuite de la procédure d'élaboration du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Gravona, Prunelli, golfes d'Aiacciu et de Lava.

M. GIOVANNANGELI présente le rapport.

Un avis favorable a été émis par **la commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement.**

M. BENEDETTI regrette que le projet projet de SAGE ne figure pas en annexe du présent rapport et souligne que la gestion de l'eau pour l'alimentation humaine n'est pas abordée, seule est évoquée la protection de la biodiversité.

M. CAITUCOLI évoque la conférence d'Antoine ORSINI sur ce thème ainsi que le film diffusé au préalable sur l'Afrique. En réponse au précédent intervenant, il considère que l'enjeu des prochaines années

consiste à trouver un juste équilibre.

M. BIANCUCCI avance que l'enquête publique permettra d'intégrer les besoins humains dans le document. La possibilité d'influer sur le processus demeure.

M. GIOVANNANGELI explicite les raisons pour lesquelles le document ne figure pas en annexe dans l'immédiat. Il partage les arguments de **M. BENEDETTI** et reconnaît que les directives et les schémas sont standardisés. Il est conscient également qu'il est nécessaire de veiller à l'alimentation en eau des humains.

Le rapport est soumis aux suffrages **des commissaires**.

Est absente : Mme Christelle COMBETTE.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Laurent MARCANGELI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 14
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

CULTURA E PATRIMONIUM – CULTURE ET PATRIMOINE

RAPPORT 171

Rapport n° 171 : Mudificazione di u Rigulamentu d'aiuti per a Cultura.

Rapport n° 171 : Modifications du Règlement des aides pour la Culture.

M. PAOLINI présente le rapport.

La commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux a émis un avis favorable.

M. VANNI donne lecture du rapport de la commission **des Finances et de la Fiscalité**. Cette dernière a délivré un avis favorable. Les groupes **Un Soffiu Novu** et **Core In Fronte** n'ont pas participé au vote. Le groupe **Avanzemu** était absent.

Mme LUCIANI présente l'amendement. Elle précise qu'il s'agit d'une correction.

La mesure 1.1 du règlement des aides culture relative à l'aide aux structures de formation initiale à la pratique artistique (pages 12 à 17 du RDA) prévoit que s'agissant des pôles territoriaux qui seraient éligibles à une autre mesure du RDA, le plafond de subvention applicable est celui le plus avantageux. Ainsi pour les structures labellisées Pôle territorial qui relèvent également de la mesure 3.3 Aide aux lieux de spectacle « Lochi d'arte », le plafond de 160 000 € est porté à 200 000€ pour les « Scenini » et 225 000€ pour les « Sceni ».

Le règlement a omis de tenir également compte des structures labellisées Pôle de formation qui relèvent de la mesure 3.6- Aide aux structures développant un programme d'exposition en arts plastiques et visuels (lieux d'exposition), permettant ainsi de dé plafonner la mesure 1.1 à hauteur de 325 000 €. En l'occurrence, cela concerne l'association Una Volta qui est également Pôle territorial de formation initiale à la pratique artistique.

En conséquence, **le Conseil exécutif** propose l'amendement ci-après :

La page 12 du règlement des aides culture, dernier paragraphe (relatif au plafond de l'aide) est modifiée comme suit :

Pour les Pôles répondant aux critères de l'aide 3. 3 - Aide aux lieux de spectacle « Lochi d'arte », le plafond est porté à 200 000€ pour les « Scenini » et 225 000€ pour les « Sceni ». Pour les Pôles répondant aux critères de l'aide 3.6- Aide aux structures développant un programme d'exposition en arts plastiques et visuels le plafond est porté à 325 000 €.

Ces plafonds peuvent être bonifiés de 10 000€ par groupe de classe(s) à horaire aménagé (CHAM/CHAD/CHAT) ou par projet annuel d'intervention en langue corse en milieu scolaire (en priorité en langue corse).

Mme LUCIANI précise que le **Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse** a pris acte de ce rapport sur lequel il a formulé des remarques. Il sollicite notamment la tenue d'une réunion de travail, proposition à laquelle elle souscrit.

1- Vote de l'amendement

M. VANNI met l'amendement aux voix.

Sont absents : **M. Paul-Joseph CAITUCOLI** et **Mme Christelle COMBETTE**.

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : **Mmes et MM. Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Laurent MARCANGELI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.**

POUR : 13
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

2- Vote du rapport amendé

Il est mis aux voix par **M. VANNI**.

Sont absents : **M. Paul-Joseph CAITUCOLI** et **Mme Christelle COMBETTE**.

Le rapport amendé est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : **Mmes et MM. Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Laurent MARCANGELI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.**

POUR : 13
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

Il est 16 heures 50 et **M. VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse**, lève la séance.

Fait à Ajacciu, le 27 juillet 2022

La Présidente de l'Assemblée de Corse

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

CUMMISSIONE PERMANENTE
29 DI GHJUNGHJU DI U 2022

COMMISSION PERMANENTE
29 JUIN 2022

ORDINE DI U GHJORNU
ORDRE DU JOUR

RISORSE UMANE - RESSOURCES HUMAINES

Raportu ^{nu} 155 : Cunvinzioni di mezi 2022 cun l'Associu di Prvidenza di l'anziani cunsiglieri ginirali di Pumonti.

Rapport n° 155 : Convention de moyens 2022 avec l'Association « Prévoyance des anciens conseillers généraux de Corse-du- Sud ».

Raportu ^{nu} 162 : Prulungazione di a messa à dispusizione senza rimpattu di persunali di a Cullettività di Corsica pressu à u Cunsigliu dipartimentale d'accessu à u dirittu di u Cismonte

Rapport n° 162 : Renouvellement de la mise à disposition à titre gracieux de personnel de la Collectivité de Corse auprès du Conseil départemental d'accès au droit de la Haute-Corse.

Raportu ^{nu} 164 : Messa à dispusizione contru à rimpattu di un funziunariu di a Cullettività di Corsica pressu à l'Agenza di sviluppu economicu di a Corsica

Rapport n° 164 : Mise à disposition contre remboursement d'un fonctionnaire de la Collectivité de Corse auprès de l'Agence de développement économique de la Corse

SVILUPPU ECUNOMICU - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Raportu ^{nu} 156 : Regionalizazione di i poli di cumpetitività : signatura di a convenzione di furmalizazione di u trasferimentu à a Cullettività di Corsica di i crediti di Statu à u polu Capenergies par l'annu 2022.

Rapport n° 156 : Régionalisation des pôles de compétitivité : signature de la convention actant le transfert à la Collectivité de Corse des crédits de l'Etat au pôle Capenergies pour l'année 2022.

Raportu ^{nu} 157 : Permessu datu da u Presidente di u Cunsigliu esecutivu di firma a convenzione di mediazione trà a Cullettività di Corsica, l'ADEC è a Sucetà Corsetyrene per a risuluzione d'una lita.

Rapport n° 157 : Autorisation du Président du Conseil exécutif de Corse à signer la convention de médiation entre la Collectivité de Corse, l'ADEC et la Société CORSTYRENE pour la résolution d'un litige.

SUCIALE È SALUTE / SOCIAL ET SANTE

Rapportu n° 160 : **Cunvenzione di messa in opera di l'intervenzione di l'Associu Sustegnu è Accumpagnamentu famigliale di Pumonti (ASAF 2A) à titulu di u serviziu d'aiutu è d'accumpagnamentu à dumaticiliu (SAAD).**

Rapport n° 160 : Convention de mise en œuvre de l'intervention de l'Association Soutien et Accompagnement Familial de la Corse-du-Sud (ASAF 2A) au titre du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD).

Rapportu n° 185 : **Cunvenzione di partinariatu in quantu à u finanziamentu è à u ricrutamentu di un intervenente suciale à u cummissariatu di Bastia è à u gruppamentu di gendarmeria di u Cismonte è accordu di principiu nantu à u Pumonti**

Rapport n° 185 : Convention de partenariat relative au financement et au recrutement d'un intervenant social au commissariat de Bastia et au groupement de gendarmerie du Cismonte et accord de principe sur le Pumonti.

INFRASTRUTTURE È TRASPORTI - INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS

Rapportu n° 161 : **Cunvenzione di delegazione di i servizii non urbani di trasportu regulare è nantu à dumanda cù a Cumunità d'Agglomerazione di Bastia.**

Rapport n° 161 : Convention de délégation des services de transport régulier non urbains et à la demande avec la Communauté d'Agglomération de Bastia.

EUROPA È INTERNAZIONALE - EUROPE ET INTERNATIONAL

Rapportu n° 159 : **Ripartizioni di l'inviloppu supplimentari di crediti FEADER attribuiti à i Gruppi d'azzioni lucali (LEADER) par via di a missa in opara di un tempu di transizioni da a Cummissioni auropea.**

Rapport n° 159 : Répartition de l'enveloppe supplémentaire de crédits FEADER affectés aux Groupes d'action locale (LEADER) suite à la mise en œuvre d'une période de transition par la Commission européenne.

ACQUA È RISANAMENTU - EAU ET ASSAINISSEMENT

Rapportu n° 163 : **Mudalità di cuntinuazione di a procedura d'elaborazione di u Schema d'accunciamentu è di gestione di l'acqua (SAGE) Gravona, Prunelli, golfi d'Aiacciu è di Lava.**

Rapport n° 163 : Modalités de poursuite de la procédure d'élaboration du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Gravona, Prunelli, golfes d'Aiacciu et de Lava.

CULTURA E PATRIMONIU – CULTURE ET PATRIMOINE

Rapportu n° 171 : **Mudificazione di u Rigulamentu d'aiuti per a Cultura.**

Rapport n° 171 : Modifications du Règlement des aides pour la Culture.
